COOPÉRATION DES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

L'INAPTITUDE TOTALE ET DEFINITIVE Á TOUTES FONCTIONS

à la demande de l'employeur / de l'agent / au terme des droits des congés pour raison de santé

PIÈCES À FOURNIR POUR L'EXAMEN DU DOSSIER

- ☐ Le bordereau de saisine indiquant de manière détaillée son objet et les questions précises pour lesquelles il est nécessaire d'avoir un avis,
- ☐ La fiche de poste détaillée et actualisée de l'agent ainsi que l'historique des fonctions occupées dans la structure,
- ☐ La lettre de l'agent (voir modèle lettre de demande de l'agent se trouvant dans le bordereau de saisine), s'il souhaite solliciter une retraite pour invalidité,
- ☐ Les conclusions administratives du médecin agréé généraliste missionné par l'employeur, le cas échéant,
- ☐ Tous les documents médicaux, non encore transmis au Conseil Médical (Formation restreinte), en possession de l'agent adressés **sous pli confidentiel** (comptes rendus opératoires, radiologiques, avis spécialisés, etc…),
- ☐ Le certificat médical du médecin traitant déclarant l'agent inapte total et définitif à toutes fonctions (facultatif),
- ☐ Le rapport écrit du médecin du travail se prononçant sur l'inaptitude totale et définitive à toutes fonctions (facultatif),
- ☐ Le formulaire AF3 dont toutes les parties **« employeur »** doivent être complétées par vos soins notamment la date d'affiliation à la CNRACL,

Le secrétariat de l'instance, après primo instruction du dossier avec son président, se réserve le droit de solliciter d'autres justificatifs, selon les caractéristiques du dossier à instruire.